

COMMUNE DE MAUGUIO CARNON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



Conseil Municipal du 17 Décembre 2018

Rapport d'orientation budgétaire 2019 annexé à la délibération du 17 décembre 2018

Le cadre règlementaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une étape obligatoire (Art L.2312-1 du CGCT) et essentielle de la vie démocratique de notre ville. Il informe l'équipe municipale sur la situation économique et financière de la collectivité afin de l'éclairer lors du vote du Budget Primitif.

Le ROB ainsi que l'analyse prospective de la commune s'appuient sur les dispositions prévues par :

- La loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018
- La loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017
- Le Projet de Loi de programmation des Finances publiques pour les années 2018 à 2022 adopté en lecture définitive par l'assemblée nationale le 21 décembre 2017.

Il permet de présenter et de débattre sur :

- Les orientations budgétaires de la commune en matière de fiscalité, de dépenses de fonctionnement, sur la structure des effectifs ...
- La programmation des investissements et leur financement sur la durée du mandat,
- Les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,
- L'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

2019 marque une étape importante dans le développement de notre ville : la réalisation d'un important programme d'investissement structurant pour notre patrimoine culturel avec la réalisation du Château de Melgueil, de la maison des associations, réhabilitation de l'îlot Prévert, la réhabilitation de la base nautique, la structuration et l'embellissement de l'entrée de ville par l'avenue Jean Moulin.

Nous entamons la 2^{ème} étape de notre ambitieux programme d'investissement tournée vers l'avenir de notre ville : la requalification et la montée en gamme de la station de Carnon. La conduite de ce projet se fera par étapes dont le document de programmation est le schéma directeur.

Nos priorités fondamentales restent :

- ✓ La sécurité
- ✓ La propreté
- ✓ L'éco- responsabilité

Nous nous investissons au quotidien, sur le terrain afin de préserver le cadre de vie exceptionnel de notre ville.

SOMMAIRE

1. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES (PLF) 2019

2. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

2.1 EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.2 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.2.1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL, LES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2.2.2 LES DEPENSES DE PERSONNEL

2.2.3 L'EFFET CISEAU

3. LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

3.1 LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT

3.2 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT

4. LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION

CONCLUSION / DEBAT

1. LES PRINCIPALES DISPOSITONS DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES (PLF) 2019

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 fixe un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales à +1.2% par an. Sont plus précisément concernées par la signature d'un contrat les 321 collectivités dont les dépenses de fonctionnement au budget principal dépassent 60 millions d'euros.

LES IMPACTS POUR MAUGUIO CARNON :

Pour mémoire : La commune a contribué au redressement du déficit public sur la période 2014-2017 à hauteur de 1 581 000 €.

La stratégie financière et le pilotage fin des différents agrégats financiers ont permis de continuer à dégager des marges de manœuvre et de traverser cette période de crise sans altérer la santé financière de la commune.

En application des I et II de l'article 13 de la LPPF, toutes les collectivités territoriales sont concernées par cet effort

1. Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités auxquelles elles sont associées.
2. À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - 1/ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2/ L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

➤ LES MESURES DU PLF 2019 : LA FISCALITE LOCALE

Réforme de la taxe d'habitation : rappel du mécanisme

Qui est concerné ?



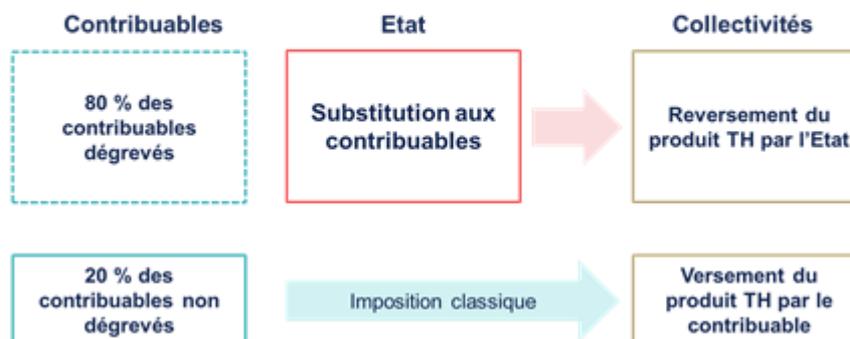
Programmation dans le cadre du PLF 2018

	2018	2019	2020	Total
Dégrèvement applicable	-30% sur la cotisation de TH	-65% sur la cotisation de TH	-100% sur la cotisation de TH	80% des foyer fiscaux dégrévés de TH
Impact pour les collectivités	Taux et des abattements 2017 => Garde son pouvoir de taux et de modification des abattements			
Coût de la disposition pour l'Etat budgété au PLF 2018	3,2 Mds€	+3,8 Mds€	+3,1 Mds€	10,1 Mds€
Financement prévu	Economies de l'Etat (PLF 2018)			

Sources : PLF 2018 et 2019

L'Etat se substitue aux contribuables dégrévés...

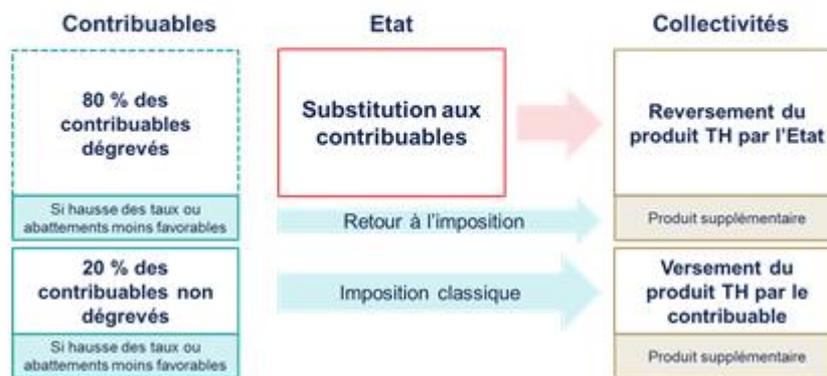
Dégrèvement de la TH : lien entre contribuables, Etat et collectivités



Sources : Finance Active et LF 2018

... mais la collectivité conserve son pouvoir de taux

Dégrèvement de la TH : lien entre contribuables, Etat et collectivités



Source : PLF 2018 et Finance Active

➤ Le Rapport Richard-Bur vers la suppression de la TH POUR 100% des foyers fiscaux

Après la mise en place d'un nouveau dégrèvement de taxe d'habitation en 2018, il s'agit désormais de supprimer intégralement la taxe d'habitation d'ici la fin du quinquennat.

Deux scénarios sont envisagés afin de compenser cette perte de 26,3 Mds€ de ressources de TH pour le bloc communal :

- Compensation via le transfert du taux de taxe foncière du département combiné au Transfert d'une partie d'un impôt national (TVA ? CSG ?)
- Compensation réalisée uniquement via le transfert d'une partie d'un impôt national

Pour plus d'informations, il faudra attendre la loi de réforme de la fiscalité locale planifiée pour le printemps 2019.

➔ LES IMPACTS POUR MAUGUIO CARNON :

- A ce jour, l'impact est nul pour la commune : un dégrèvement est une réduction d'impôt pour le redevable, prise en charge par l'Etat
- Mais à moyen terme, un risque :
 - De voir le dégrèvement se transformer en une exonération, plus ou moins compensée.
 - De voir disparaître la taxe d'habitation.

Cf. IV de l'article 5 de la LFI pour 2018 : « Le Gouvernement remet chaque année au Parlement, au plus tard le 1er octobre, un rapport sur la mise en application progressive du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale prévu au présent article ainsi que sur les possibilités de substitution d'une autre ressource fiscale. Ce rapport évalue notamment l'application de la compensation totale par l'Etat du dégrèvement de la taxe d'habitation pour les communes et établit un bilan de l'autonomie financière des collectivités territoriales. »

➤ LA REVALORISATION FORFAITAIRE DES BASES

Pour mémoire, l'article 99 de la LFI 2017 a « automatisé », à compter de 2018, la procédure de revalorisation forfaitaire des bases :

- En 2017, le taux qui avait été fixé par la loi de finances est le plus bas depuis l'instauration de cette règle dans les années 70 : +0,4 % (au lieu de +1 % en 2016).
- Le dernier alinéa de l'article 1518 bis du CGI prévoit qu'à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées en fonction de l'indice des prix à la consommation entre novembre (n-2) et novembre (n-1).

LES IMPACTS POUR MAUGUIO CARNON :

Les bases fiscales progressent sous l'effet de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et de l'augmentation physique des bases, soit une progression entre 1.7 et 1.9 % en 2019.

2. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

2.1 EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Après 4 années de baisse des dotations (- 1 581 000€ sur la période), l'année 2018 est marquée par une légère baisse des recettes de fonctionnement (-0.87%). La Taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti progressent du fait de la revalorisation forfaitaire des bases, fixée à 1.2% en 2018 (après 0.4% en 2017) et de l'augmentation physique (+0,5% en 2018).

Il est à noter que 2018 correspond à la première année de la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit sa suppression pour 80% des foyers d'ici 2020, avec une compensation pour les collectivités.

L'attribution de compensation versée par l'Agglomération du Pays de l'Or progresse de (+ 44 000€) en 2018 en raison du retour à la semaine des 4 jours et à la suppression des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) initialement organisés par le pays de l'Or agglomération. Suppression représentant 4/10ème des charges transférées en 2018.

Les autres recettes fiscales neutralisent l'évolution peu dynamique des taxes directes, en effet la taxe sur l'électricité et les droits de mutation à titre onéreux n'atteignent pas le niveau exceptionnel réalisé en 2017.

Perspectives 2019

L'année 2019 sera la deuxième année d'application de la réforme de la taxe d'habitation, sur les résidences principales. A ce titre les foyers concernés par la suppression bénéficieront d'un dégrèvement de 65% (contre 30 % en 2018), l'Etat se substituant donc au contribuable pour payer la taxe. L'augmentation physique des bases et la revalorisation forfaitaire des bases sont également prises en compte.

A partir de 2019, et sur la durée de la prospective, nous n'anticipons pas de baisse des dotations de l'Etat. Les bases fiscales devraient progresser sous le double effet de la revalorisation forfaitaire qui devrait augmenter entre 1.7 et 1.9% et sous l'effet de l'évolution physique des bases estimée à + 0.5%.

Les bases fiscales estimées liées aux nouveaux logements du programme de la Font de MAUGUIO sont intégrées dans la prospective financière.

L'attribution de compensation (fiscalité reversée par la Communauté d'agglomération) est modifiée dans le cadre de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, entraînant la modification des temps périscolaires. Les charges transférées sont évaluées en année pleine. L'attribution de compensation connaît une augmentation de 111 000€. La suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) entraîne la suppression du fonds d'amorçage (subvention de l'Etat) perçu par la commune à hauteur de 75 000€.

Les économies générées par la suppression des TAP permettent le financement de nombreux dispositifs intégrant différents acteurs de la sphère éducative, de conforter les actions de modernisation et de sécurisation des écoles, et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves.

La Dotation forfaitaire évolue positivement en 2019, sous le double effet de la baisse de l'écrêtement et de la prise en compte du surclassement de la commune dans la strate 40 à 80 000 habitants.

L'effet population génère ainsi une progression de la dotation de + 48 000€.

Nous estimons que le montant de l'écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire sera moins important en 2019 par rapport aux exercices 2017 et 2018 (Ecrêtement 2017 : -119 556, Ecrêtement 2018 : -95 000€, Ecrêtement 2019 : - 91 000€).

Tableau des taux de fiscalité

Taxes directes	Rétrospective				Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux taxe d'habitation	13,98%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%	14,68%
Taux taxe foncière sur le bâti	16,76%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%	17,60%
Taux taxe foncière sur le non bâti	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%	90,26%

→ La commune n'augmentera pas les taux de fiscalité ménages.

Budget principal en milliers d'euros					Taux d'évolution
	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Recettes Réelles de fonctionnement	26 529	25 829	26 458	26 229	-0,87%
Atténuation de charges	58	59	138	50	-63,77%
Produits des services, du domaine, ...	1 120	1 062	1 286	1 218	-5,29%
Impôts et taxes	22 509	22 668	23 216	23 229	0,06%
Dotations et participations	2 254	1 490	1 242	1 148	-7,57%
Autres produits de gestion courante	404	409	413	405	-1,94%
Produits exceptionnels	184	104	157	119	-24,20%
Reprises sur provisions	0	37	6	60	900,00%

CONCLUSION

En 2018, L'évolution des recettes réelles de fonctionnement se stabilise par rapport à 2017.

La commune n'augmentera pas ses taux de fiscalité pour financer les travaux inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

2.2 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2013, l'évolution à la hausse a été jugulée. L'année 2015 est marquée par une forte décélération, en 2016 la baisse est estimée à - 3.33%. Cette décélération est principalement due au plan d'économies lancé en 2015 et en 2016, à l'optimisation de la gestion de la dette. A partir de 2017, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4.88%, malgré une augmentation modérée du poste des dépenses de personnel (+1,60%). Cette augmentation est principalement due au paiement de la pénalité sur l'insuffisance de logements sociaux (422 000€). En 2018, les dépenses de fonctionnement progressent de (+ 2.64%).

En 2018, les dépenses de fonctionnement (+2.64%) évoluent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement (-0.87%) impliquant une baisse des soldes d'épargne.

En 2019, les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées à hauteur de 2.5% avec une hausse contrainte des charges à caractère général et des dépenses de personnel (+1.65%) pour garantir les équilibres financiers.

Budget principal en milliers d'euros	Taux d'évolution				
	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Dépenses Réelles de fonctionnement	22 312	21 568	22 609	23 206	2,64%
Charges à caractère général	5 103	4 836	5 213	5 500	5,51%
Charges de personnel	13 979	13 471	13 687	14 150	3,38%
FPIC + SRU	238	371	875	422	-51,77%
Autres charges de gestion courante	2 306	2 320	2 365	2 599	9,89%
Intérêts de la dette (avec ICNE)	642	476	429	416	-3,03%
Charges exceptionnelles	44	12	31	50	61,29%
Dotations aux provisions	0	82	9	69	666,67%

*CA estimé avant clôture des comptes

- **FPIC et Pénalités loi SRU :**

En 2017, la commune contribue à la pénalité fixée par la Loi SRU à hauteur de 422 000€ en raison d'un nombre de logements sociaux insuffisant au regard d'un taux de logements sociaux fixé à 25% par la loi. En 2018, la commune sort du dispositif jusqu'en 2020 et n'aura pas de pénalités à régler.

- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Le FPIC le fond reste stable mais des mouvements sont toujours possible

- Les facteurs de mouvements
- A l'échelle de l'ensemble intercommunal
- Transferts de compétences (impact sur le CIF)
- Potentiel financier par habitant (PFIA)
- Population DGF

A l'échelle nationale

- Mouvement de la carte intercommunale
- (impact sur le PFIA moyen)

- **Les intérêts de la dette en diminution : -3.03%**

Les intérêts de la dette sont en repli pour la quatrième année.

- **Les autres charges de gestion courantes : +9.89 %**

En 2018 : les participations versées au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ont augmenté de +90 000€ par an pendant 4 ans afin d'actualiser la participation de la collectivité.

2.2.2 LES DEPENSES DE PERSONNEL

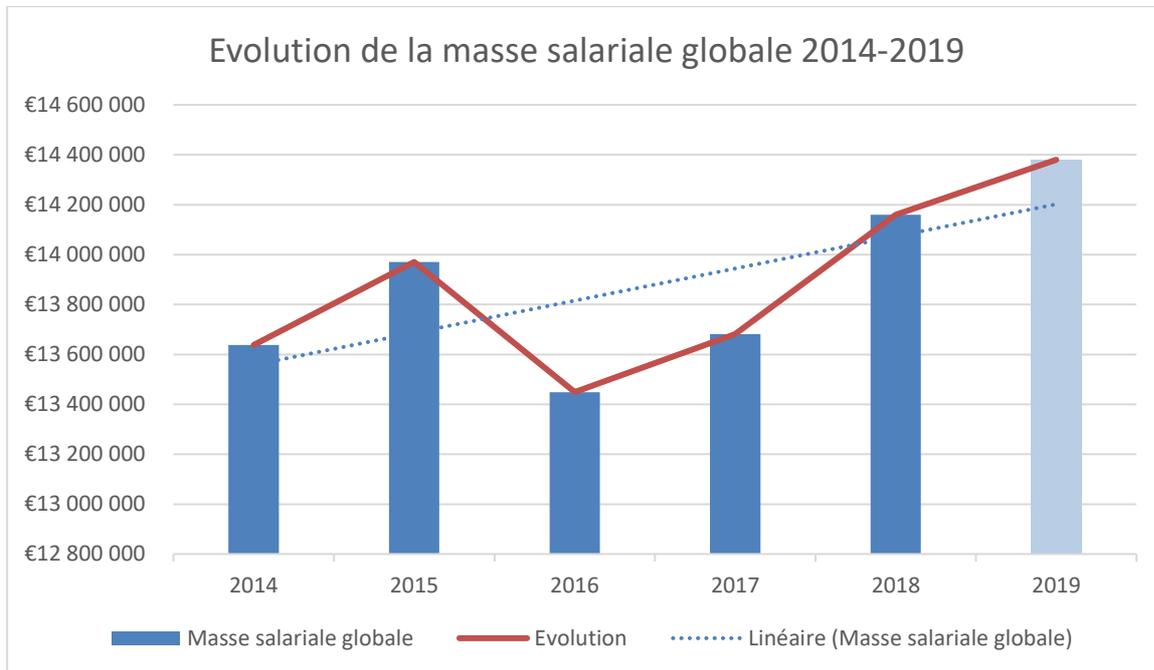
Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel (14 150 000 € estimés en 2018) représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement.

La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur la période 2014-2018, la masse salariale connaît une augmentation modérée correspondant à 3 % (sur la base de l'estimation des dépenses 2018).

Les fortes variations en 2015 et 2016 correspondent à la prise en charge des nouveaux rythmes scolaires par la Ville puis leur transfert à l'Agglomération du Pays de l'Or.

Masse salariale globale 012

2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé estimé	Prévision
13 638 000 €	13 979 000€	13 471 000 €	13 687 000 €	14 150 000 €	14 380 000 €



Evolution en %

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 (1)	2018-2019 (1)
2,50%	-3,63%	1,6%	3,38%	1.62%

(1) prévision

Pour 2019, la Ville table sur une progression de +1.62% qui tient compte dans la mesure du possible du GVT. Cependant il conviendra d'affiner avec précision les effets de la mise en œuvre de l'accord Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui avait été suspendu en 2018 mais à nouveau programmé pour 2019. Cette réforme doit impacter l'ensemble des catégories hiérarchiques.

L'évolution de la masse salariale est également due à l'évolution des effectifs, permanents et non permanents (saisonniers, renforts) et à l'évolution des composantes de la rémunération (heures supplémentaires, carrières des fonctionnaires).

Par ailleurs, ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux qui s'imposent aux collectivités locales, notamment le relèvement de certains taux de cotisation qui seront connus précisément au début du mois de janvier 2019.

1- Evolution des effectifs permanents

Les postes permanents sont essentiellement occupés par des fonctionnaires.

Concernant leurs effectifs, on observe l'évolution suivante sur les 5 dernières années.

Les fonctionnaires

Titulaires au 31 décembre de l'année

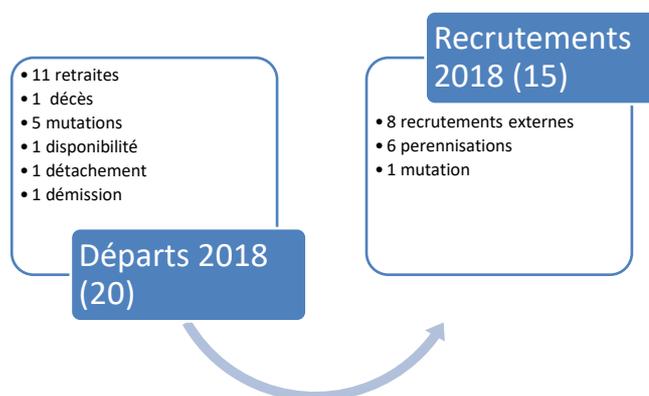
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prévisions
Titulaires (dont stagiaires)	321	310	308	310	305	317

A chaque départ d'un agent, (retraite ou mutation), une réflexion est menée sur l'opportunité de remplacer ou non l'agent en question. La fiche de poste est ainsi réétudiée au regard de l'évolution du métier concerné et des missions du service. Cette réflexion peut également permettre de repenser l'organisation du travail et la répartition des activités entre services.

Dès lors, le nombre d'agents recrutés sur ces dernières années a été moindre par rapport au nombre des départs enregistrés.

En 2019, les prévisions sont les suivantes :

- ✓ 7 remplacements de départs d'agents intervenus en fin d'année 2018 qui ne figurent pas dans les effectifs au 31 décembre 2018 mais qui seront remplacés en 2019,
- ✓ 4 départs à la retraite prévus qui seront remplacés et 1 départ à la retraite pour invalidité probable,
- ✓ Un plan de pérennisation de 3 agents d'entretien et d'1 adjoint technique,
- ✓ Un recrutement par voie de mutation



Les contractuels permanents

Les contractuels sur emplois permanents sont essentiellement recrutés pour le remplacement d'agents fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles. Leur nombre est variable d'une année sur l'autre.

Ainsi, chaque année, une enveloppe est reconduite pour couvrir ces dépenses imprévues.

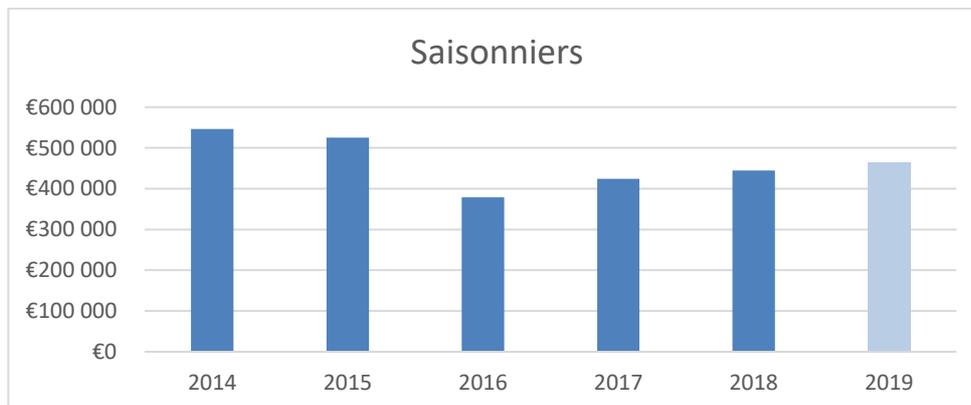
2- Evolutions des dépenses non permanentes

Les contractuels saisonniers – forte baisse puis stabilité depuis 2016

Depuis 2014, la dépense liée à l'emploi d'agents saisonniers a diminué de 14.71%. Cette baisse est la traduction de la volonté de la Collectivité de réduire leur nombre dans les services peu impactés par l'activité estivale tout en maintenant voire augmentant leur recours dans les services avec une forte saisonnalité (activité estivale à Carnon).

Saisonniers

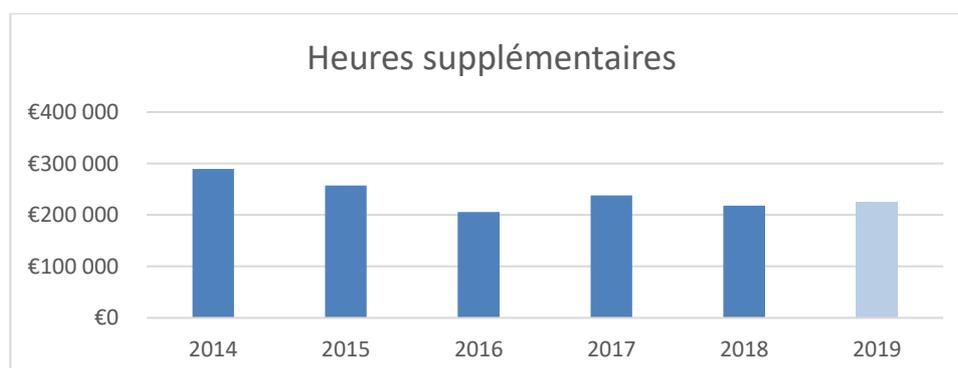
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>Prévision</i>
TOTAL	546 606 €	525 424 €	378 690 €	424 546 €	444 920 €	463 000,00 €



Les dépenses relatives aux heures supplémentaires

Heures supplémentaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé estimé	<i>Prévision</i>
Coût	289 331 €	257 264 €	205 882 €	238 199 €	218 000 €	226 000,00 €
Différence		-32 067 €	-51 382 €	32 317 €	-20 199 €	8 000,00 €



Depuis 2014, la collectivité a souhaité maîtriser le nombre d'heures supplémentaires réalisées par les agents. Dès lors, une baisse importante est à relever depuis 2014 correspondant à 71 311 €.

Il est proposé pour 2019 de prévoir une dépense à hauteur de la prévision de 2018, en rajoutant le coût d'un tour d'élection estimé à 8 000 €.

3- Le temps de travail

La durée du travail des fonctionnaires est passée, au même titre que dans le privé, à 35 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2002.

C'est le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 qui fixe à 1 607 heures annuelles le temps de travail effectif des fonctionnaires territoriaux.

Afin de garantir le décompte des 1 607 heures annuelles, la Mairie de Mauguio s'est engagée dans une large réflexion autour de cette question sur le temps de travail.

Dès lors, dès le 1^{er} janvier 2016, un jour de congé exceptionnel a été supprimé pour l'ensemble des agents. En 2017, c'est le nombre de RTT qui a été réduit afin d'être ramené à 15 par an, correspondant au nombre devant être attribué aux agents effectuant 37 heures 30 par semaine.

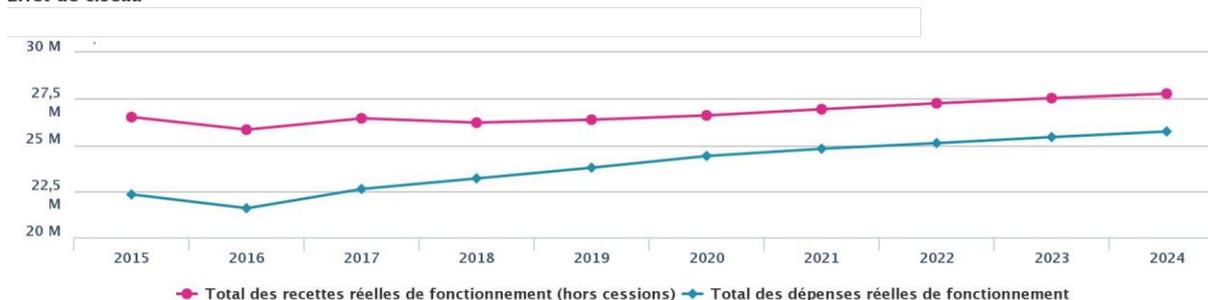
Enfin, une large concertation auprès de l'ensemble des services a été menée afin de travailler sur une nouvelle organisation du temps de travail qui respecte nos obligations légales et améliore le service public.

Ainsi, les services municipaux sont organisés sur la base des 1 607 heures depuis le 1^{er} novembre 2017.

2.2.3 L'EFFET CISEAU

Les tendances budgétaires permettent de constater un report de l'effet ciseau.

Effet de ciseau



CONCLUSION

Pour maintenir les équilibres, il faut, plus que par le passé, rechercher l'adéquation maximale entre les ressources et le service public rendu :

- La modernisation doit être rapide pour répondre aux changements structurels qui s'opèrent.
- Des gains de productivité doivent être dégagés. La productivité doit être recherchée à la fois au niveau de l'organisation et de la production de service public.
- Il convient de s'attacher à repousser l'effet de ciseau qui se traduit par, d'un côté, une hausse du volume et du coût des prestations et des charges et, d'un autre côté, la diminution des marges de manœuvre financières.
- Il faut rendre l'administration efficiente, poursuivre la modernisation des systèmes d'information, construire une offre de services plus efficace en termes qualitatif et quantitatif.
→ L'administration se modernise au travers du projet d'administration et de la mise en œuvre d'une approche de pilotage stratégique
- Découpage du budget par politique publique
- Démarche d'évaluation des politiques publiques
- Mise en œuvre des démarches de pilotage de la masse salariale : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- Structuration des systèmes d'information pour permettre de fiabiliser les process.
- Déploiement des démarches dématérialisées intégrant les attentes des citoyens et faciliter le traitement des demandes (traçabilité, réactivité...) par les services.
- Rationalisation et contrôle des process.

3. LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

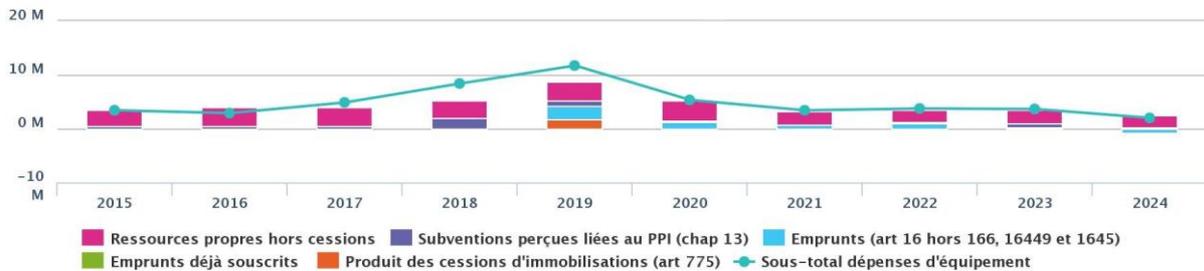
3.1 LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU PPI : Il résulte d'une analyse rétrospective (le bilan financier et ses anticipations) et d'une analyse prospective qui permet d'estimer la capacité d'investissement / endettement de la commune.

En 2018, le PPI s'élève jusqu'en 2020 à 31 293 000€, il intègre les travaux liés à la réalisation du schéma directeur.

Le PPI est financé par l'autofinancement (FCTVA, TLE, Epargne), les subventions, les cessions d'actif et l'emprunt.

Financement de l'investissement

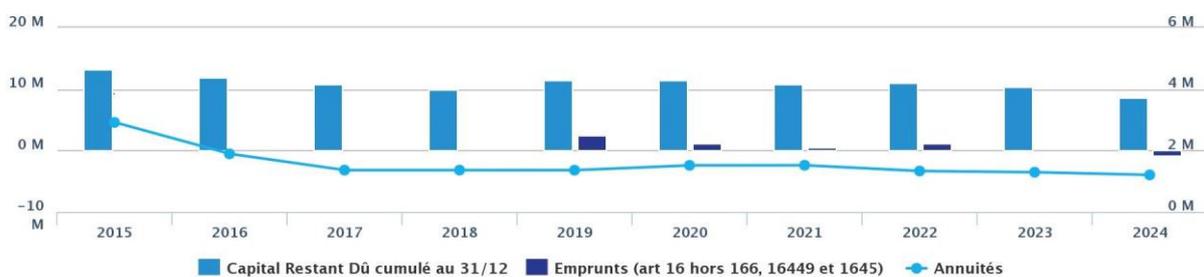


Le PPI sera ajusté lors de la présentation du BP 2019.

La commune prévoit en 2019, la cession des actifs suivants à hauteur de 1 489 000€ pour financer les investissements.

- Les locaux de Prévert à la SPL : 600 000€
- Les terrains de la pointe de Mudaison : 414 000€
- La maison Pelissier : 400 000€
- les locaux Agora : 75 000€

Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette



LES RATIOS INDISPENSABLES :

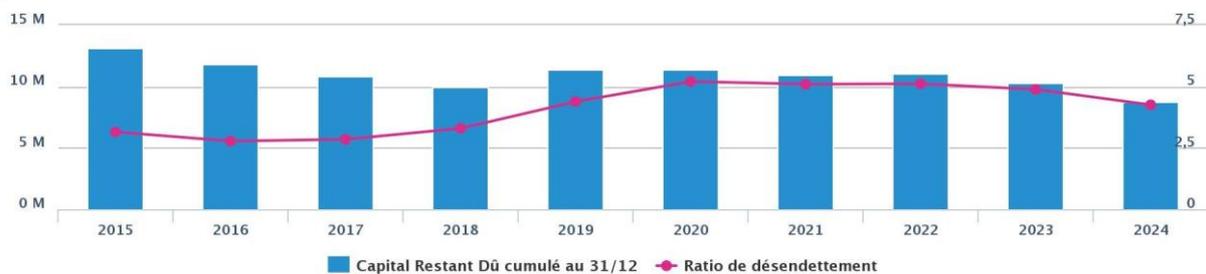
➤ L'ÉPARGNE BRUTE OU L'AUTOFINANCEMENT

RECETTES DE GESTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES DE GESTION DE FONCTIONNEMENT

Elle permet d'identifier la capacité à :

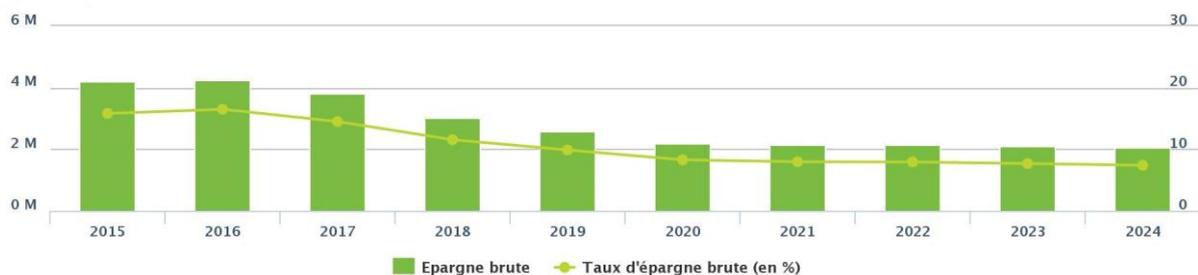
- absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement
- investir/ se désendetter

Encours de la dette 31/12 et ratio de désendetttement



LA CONSTITUTION DE L'AUTOFINANCEMENT

Épargne brute et taux d'épargne brute



➤ UN RATIO DE DESENDETTEMENT SOUS SURVEILLANCE:

- **La capacité de désendetttement** est définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé ou en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés. Ce ratio prend en compte le budget principal. Il est défini en nombre d'années.

- **L'épargne brute** est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio vise à renforcer la vigilance des collectivités à la fois sur le suivi de leur épargne brute et aussi celui de leur endettement.

- **ZONE D'ALERTE : ENTRE 8 ET 12 ANS**

En 2017, ce ratio est de **3.5 années pour la commune.**

3.2 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) (art. L. 2311-3-I, CGCT) qui s'inscrivent dans la logique d'une gestion pluriannuelle.

Présentation des AP/CP 2018 :

- la réhabilitation de l'îlot Prévert

AP2016-9108 Réhabilitation de l'îlot Prévert	Montant de l'AP	Mandaté sur 2015	Mandaté sur 2016	Mandaté sur 2017	CP 2018	CP 2019
Crédits de paiement	3 542 926,85 €	34 542 €	35 299,67 €	188 085,18 €	1 050 000 €	2 235 000 €
Recettes prévisionnelles :						
Autofinancement	3 320 626,85 €	34 542 €	35 299,67 €	188 085,18 €	827 700 €	2 235 000 €
Subventions (CD)	222 300 €				222 300 €	€

- L'aménagement de l'avenue Jean Moulin 1^{ère} tranche

AP2018-9133 Rue Jean Moulin -1^{ère} tranche	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
Crédits de paiement prévisionnels	1 340 000 €	250 000 €	1 090 000 €
Recettes prévisionnelles :			
Autofinancement	1 206 000 €	116 000 €	1 090 000 €
Subventions diverses (FECU, FAIC, CD)	83 000 €	83 000 €	

- L'aménagement de la rue du Saut du Loup

AP2018-9139 Rue du Saut du Loup	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
Crédits de paiement prévisionnels	270 000 €	20 000 €	250 000 €
Recettes prévisionnelles : Autofinancement	270 000 €	20 000 €	250 000 €

- La Font de Mauguio : création d'un fossé nord

AP2018-9140 La Font de Mauguio – création d'un fossé nord	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
Crédits de paiement prévisionnels	900 000 €	250 000 €	650 000 €
Recettes prévisionnelles : Autofinancement	900 000 €	250 000 €	650 000 €

- L'aménagement de la rue François Villon

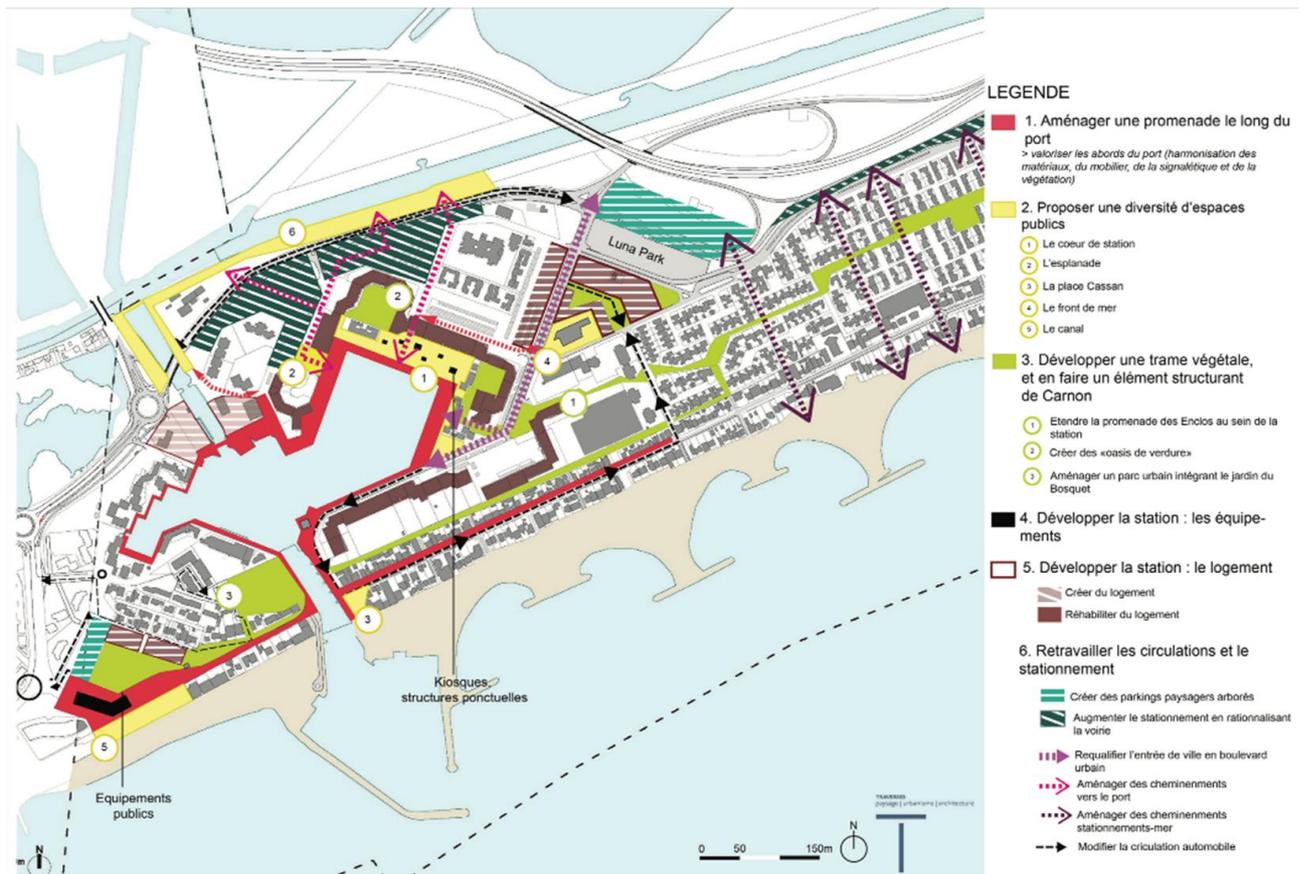
AP2018-9143 Rue François Villon	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
Crédits de paiement prévisionnels	470 000 €	20 000 €	450 000 €
Recettes prévisionnelles : Autofinancement	470 000 €	20 000 €	450 000 €

- Programme de voirie 2018

AP2018-9147 Programme de voirie 2018	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
Crédits de paiement prévisionnels	438 000 €	28 000 €	410 000 €
Recettes prévisionnelles :			
Autofinancement	292 000 €	28 000 €	264 000 €
Subventions (CD)	146 000 €		146 000 €

PRESENTATION DES GRANDS PROJETS PREVUS AU PPI EN 2019:

- Le Schéma directeur : 6 M€ TTC répartis entre 2019 et 2024



Le schéma directeur de réhabilitation de la station de Carnon :

Plus de 50 ans après la Mission Racine, il a semblé nécessaire à la commune d'engager une réflexion de fond sur la requalification du pôle de Carnon, intégrée à l'étude urbaine ou schéma directeur, menée en 2017 sur l'ensemble du territoire communal. Plusieurs enjeux sont définis par cette étude, comme la conciliation du développement touristique avec la préservation du patrimoine naturel et la valorisation du cadre de vie, le développement d'un tourisme des quatre saisons en lien avec les milieux humides ou encore l'adaptation des aménagements urbains et architecturaux au contexte écologique sensible.

Pour répondre à ces enjeux, le schéma directeur ou projet de territoire définit, pour la période 2017-2030, plusieurs programmes de travaux ambitieux et cohérents avec les orientations du Plan littoral 21 porté par la Région et l'Etat. Le premier volet relatif à Carnon comprend les opérations suivantes :

Opération ville en lien avec la régie du port :

- La reconstruction de la capitainerie/ porte d'entrée du territoire

Opérations traitées directement par la ville :

- La reconstruction de la base nautique (déjà financée en partie par la Région)
- La réhabilitation du jardin du Bosquet

Opération nommée bloc C (avec mission de mandat SPL l'Or aménagement) :

- Le déportement du stationnement en entrée de ville
- Le réaménagement de la première séquence de l'avenue Grassion Cibrand
- L'aménagement des circulations pour les modes doux, de la ville à la mer
- La reconfiguration de l'accès à la mer sur Carnon Est (Place Cassan et Front de plage)

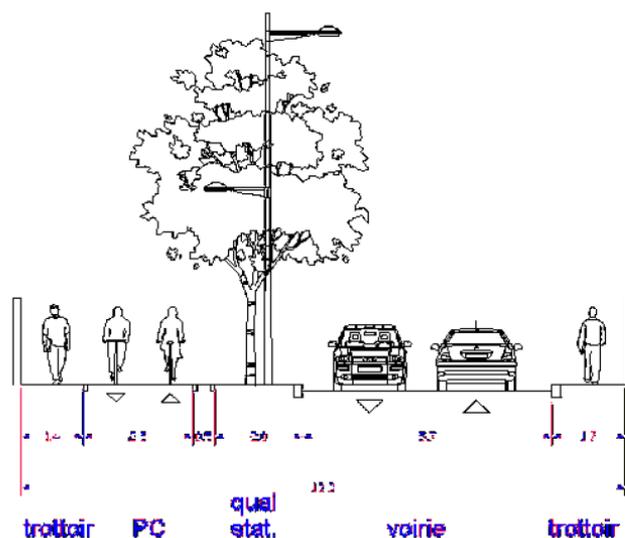
Opération nommée bloc D (avec mission de mandat SPL l'Or aménagement) :

- La requalification des espaces publics en 3 tranches
- L'aménagement de la promenade du port en 2 tranches
- Les études jusqu'à l'AVP d'une solution de liaison rive droite et gauche du port

Opération de réfection de l'avenue Jean Moulin :



Séquence 2 (tranche 1) – La largeur d'emprise moyenne est de 13.80 m



Cette opération de travaux, programmées en deux tranches, s'inscrit dans une démarche plus globale de requalification de voirie, engagée depuis 10 ans par la commune de Mauguio Carnon afin d'améliorer l'aménagement des axes pénétrants menant au centre-ville. L'avenue Jean Moulin ou axe départemental (D24) est située à l'Est de l'agglomération et distribue de nombreux équipements publics.

Elle sera également un axe central pour le nouveau quartier projeté sur la Font de Mauguio.

Le premier tronçon pour lequel les travaux ont débuté en 2018, consiste à aménager une chaussée double sens, des trottoirs, une piste cyclable bidirectionnelle en site propre, des zones de stationnement, à dissimuler les réseaux aériens, moderniser l'éclairage public et enfin créer un aménagement paysager.

1^{ère} tranche 1 340 000€ TTC

2^{ème} tranche 1 000 000€ TTC

La réhabilitation du château de Melgueil :

En 2007, la commune a acquis une partie de l'ancien château des Comtes-Evêques de Melgueil, érigé au XI^e siècle, démoli à la fin du XVI^e et reconstruit à l'issue des Guerres de Religion au début du XVII^e siècle. Cet édifice prestigieux se révèle unique dans la région par sa voûte à nervures, impliquant une parfaite maîtrise de la taille des pierres par ses constructeurs.

Aussi, la commune a engagé fin 2017 la réhabilitation de ce bâtiment classé au titre des monuments historiques, en vue de l'ouvrir à terme au public et d'y intégrer une scénographie permettant une médiation adaptée. Ces importants travaux préalables concernent la restauration complète du bâtiment, des façades, la restitution des baies à meneaux et la création des menuiseries, le comblement des baies plus récentes, la consolidation des planchers, le dégagement des décors peints, la restauration de l'escalier à vis et la reprise des niveaux.

Montant prévisionnel : 1.6 millions d'euros TTC

Ilot Prévert :



L'ouverture du groupe scolaire Camus Prévert a libéré les locaux de l'ancienne école Prévert.

Ainsi, dans un contexte contraint pour les collectivités, la commune de Mauguio souhaite aujourd'hui préserver ce bâtiment patrimonial et le valoriser, tout en créant un nouveau lieu de services socio-culturels. Ces travaux programmés et débutés à l'été 2018 doivent permettre, pour le bâtiment Sud, d'accueillir :

- Une salle polyvalente de 208 m².
- Une maison des associations, d'une surface d'environ 364 m²

Le bâtiment Nord accueillera, pour sa part :

- Le service culturel,
- Des surfaces de bureaux qui seront mises à la location

Montant de l'opération : **3.55 millions d'euros TTC**

Base nautique de Carnon :



En cohérence avec le schéma directeur de réhabilitation de la station de Carnon et face à l'importance croissante du nautisme, il a été jugé nécessaire de procéder à la construction d'un nouveau complexe pour l'école de voile de la commune de Mauguio-Carnon et également afin de proposer une offre plus diversifiée des pratiques nautiques ouvertes au plus grand nombre. Cet ouvrage intégrera les fonctions du centre d'entraînement régional, de l'enseignement pratique et théorique. Pour ce faire, le projet comprend l'aménagement :

- D'un espace d'accueil,
- D'un ensemble administratif
- De locaux de convivialité
- De vestiaires et sanitaires
- D'un centre technique pour la réparation et l'entretien des bateaux, ainsi que des zones de stockages
- Du parking à bateaux, la recomposition et la sécurisation des circulations internes et externes

Montant de l'opération : **1.8 millions d'euros TTC**

La réhabilitation du jardin du bosquet : projet en cours d'étude

550 000€ TTC



La mise en œuvre d'une stratégie de recherche de cofinancements active :

Afin de mener à bien les opérations structurantes d'aménagements et d'optimiser ses plans de financement et recettes, la commune développe une stratégie de veille et de recherche active des cofinancements auprès de ses partenaires institutionnels : Département, Région, Etat, ADEME, Hérault Energie, entre autres.

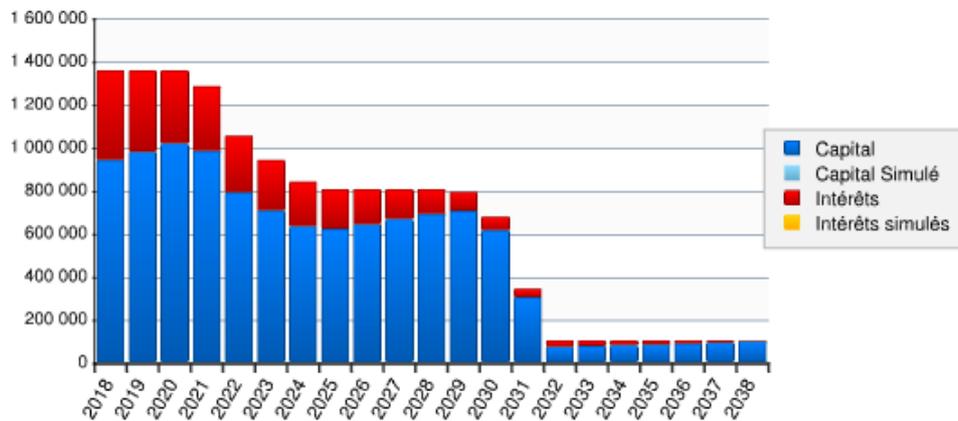
Ainsi, elle est parvenue à mobiliser 2,15 millions d'euros entre 2016 et 2018, dont :

- 526 000 euros (Etat, Région, Département) pour les travaux de restauration du château des Comtes de Melgueil, pour un montant d'opération à 956 000 euros HT
- 580 000 euros pour la reconstruction de la base nautique (Région et Département) pour un montant d'opération de 1,6 millions d'euros HT
- 222 300 euros pour l'îlot Prévert (Département) pour un montant d'opération de 3 millions HT.
- 215 400 euros pour la requalification de la première tranche d'opération de l'avenue Jean Moulin (Département) pour un montant de 815 000 euros HT.

En complément, la collectivité a engagé un travail partenarial étroit avec la Région et l'Etat dans le cadre du Plan littoral 21 afin d'obtenir d'autres cofinancements sur les opérations de requalification définies par le schéma directeur de Carnon, aides pouvant atteindre 30% des projets déposés.

4. LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION

Profil de remboursement de la dette



Synthèse de votre dette au 31/12/2018

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
9 950 036.35 €	3,81 %	11 ans et 1 mois	6 ans et 6 mois	28

Dettes par type de risque (avec dérivés)

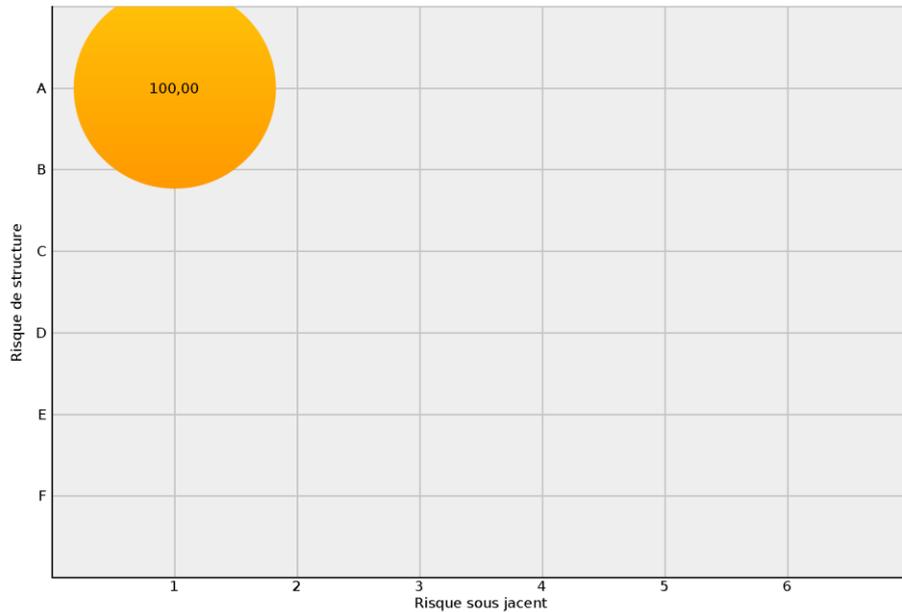
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 351 272.96 €	93,98 %	3,93 %
Variable couvert	598 763.39 €	6,02 %	1,96 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	9 950 036.35 €	100,00 %	3,81 %

Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du

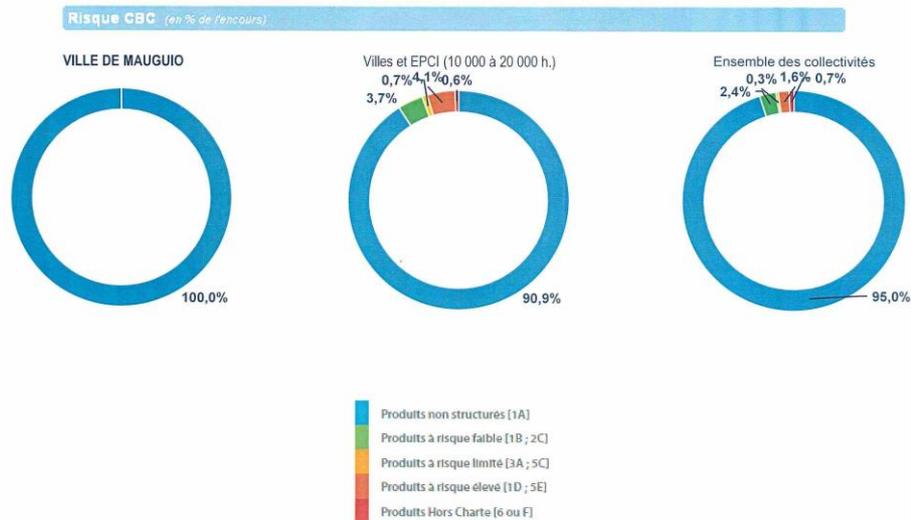
CRD



Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	7 547 186.90 €	75,85 %
SFIL CAFFIL	1 366 523.18 €	13,73 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	725 058.71 €	7,29 %
DEXIA CL	311 267.56 €	3,13 %
Ensemble des prêteurs	9 950 036.35 €	100,00 %

Une dette classée 100% 1A



CONCLUSION

- Une dette saine.
- Une capacité de désendettement performante.
- La possibilité pour la commune de financer un PPI élevé avec un volume d'emprunt permettant de garantir les équilibres financiers à l'horizon 2020.